



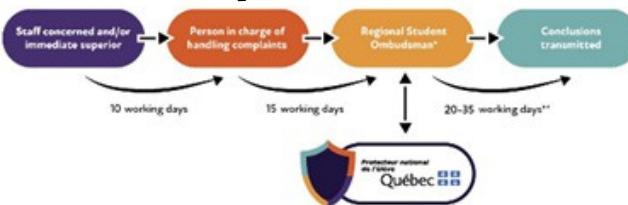
Bienvenue dans notre plan contre la violence et l'intimidation !

Le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (ABAV) est une priorité à Riverside Regional High School, car il reflète l'engagement de notre école à offrir un environnement sécuritaire, inclusif et respectueux pour tous les élèves. Cette brochure résume les points clés de notre plan 2025-2026. Pour la version complète, consultez le lien suivant: <https://www.cqsb.qc.ca/fr/web/riverside-regional-high-school/our-action-plan>

Notre engagement
RRHS s'engage à promouvoir le bien-être des élèves et l'excellence académique en anglais tout en honorant et enrichissant notre communauté francophone.

Element 9: Suivi d'un rapport ou d'une plainte

Le directeur et le technicien en comportement assurent le suivi de chaque cas jusqu'à sa résolution et maintiennent la communication avec les parents et les élèves.



Note that Regional Students' Ombudsmen can examine complaints even though the first two steps did not occur. 1. They find that these two steps are not likely to correct the situation adequately or the timeframe for processing the complaint. 2. The complaint concerns an act of sexual violence.

*Regional Students' Ombudsmen have 20 working days to examine the complaint and draft the conclusions. The National Students' Ombudsman has 30 working days to inform the Regional Students' Ombudsman of whether he/she intends to examine the complaint. If the decision is made to examine the complaint, the National Students' Ombudsman has 30 working days to finish examining it. If he/she deems it deemed inappropriate, the Regional Students' Ombudsman's conclusions and recommendations are replaced by his/her.



Contactez-nous

Riverside Regional High School

📞 (418)548-3181

✉️ rrhs@cqsb.qc.ca

Guide des parents (Basé sur le Plan contre la violence et l'intimidation 2025-2026)



- Sentiment d'appartenance
- Réussite des élèves
- Bien-être des élèves

RIVERSIDE
REGIONAL HIGH SCHOOL

Notre mandat

Le comité contre la violence et l'intimidation de RRHS s'engage à :

- Évaluer le climat scolaire en recueillant et en analysant des données sur l'intimidation et la violence.
- Écouter les commentaires du personnel et des élèves pour comprendre les défis actuels.
- Concevoir et mettre en œuvre des stratégies proactives favorisant la sécurité, l'inclusion et le respect.
- Créer un environnement scolaire où chaque élève se sent soutenu, valorisé et encouragé à s'épanouir.

Définitions importantes

- **Intimidation** : Comportement répété visant à nuire ou à exclure une personne.
- **Traitement injuste** fondé sur l'identité ou des caractéristiques personnelles.
- **Violence** : Paroles ou actions qui nuisent ou menacent la sécurité ou la dignité d'une personne.
- **Violence sexuelle** : Toute attention, comportement ou contact sexuel non désiré.
- **Racisme** : Mauvais traitement ou exclusion fondés sur la race, l'ethnicité ou la culture.

Élément 1: Analyse de la situation

L'école examine chaque année les données et les commentaires afin d'identifier les problèmes liés à l'intimidation ou à la violence et de définir les priorités.

Élément 2 : Mesures de prévention

Des activités et discussions proactives favorisent la gentillesse, le respect et l'inclusion. Toutes les formes d'intimidation, de discrimination et de violence sont traitées.

Élément 3 : Mesures pour les parents ou tuteurs

Les parents sont encouragés à :

- Parler avec leurs enfants du respect et de l'empathie.
- Signaler toute préoccupation au personnel scolaire.
- Rester informés grâce aux communications de l'école.
-



QR Code



Élément 4 : Signalement

Toute personne peut signaler un cas d'intimidation ou de violence verbale ou par écrit au personnel scolaire ou via le code QR. Les signalements doivent être faits dès que possible.

Élément 5 : Protocole d'intervention

Le personnel réagit rapidement, recueille les faits et prend des mesures équitables pour soutenir les personnes impliquées.

Élément 6 : Respect et confidentialité

Tous les signalements sont traités de manière privée et sécurisée, dans le respect de la confidentialité de chacun.

Element 7: Supervisory and Support Measures

Un soutien est offert aux victimes, aux témoins et aux auteurs d'intimidation afin d'aider les élèves à assumer leurs responsabilités et à développer leur empathie.

Element 8: Disciplinary Actions

Les conséquences dépendent de la situation et visent à assurer la sécurité, l'apprentissage et la responsabilisation.